

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.1 : DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

ACTION 3.1.2 : PREVENIR ET VALORISER NOS BIODECHETS ALIMENTAIRES ET VEGETAUX		ATTENUATION THEMATIQUE : CONSOMMATION D'ENERGIE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, GAZ A EFFET DE SERRE PERIMETRE : TERRITOIRE DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 1
DESCRIPTION DE L'ACTION		
Contexte	<p>En 2022, le taux d'équipement en composteur individuel sur CMC est de 40%. La promotion du compostage est une action que mène la collectivité depuis plusieurs années, c'est une des actions les plus reconnues par les usagers. La mise à disposition de ces composteurs et des bioseaux associés est gratuite pour l'habitant. Aucun réseau de référents composteurs n'est existant sur le territoire.</p> <p>Le parc immobilier de la collectivité est composé en grande majorité d'habitat individuel avec jardin. En raison de la politique de prévention menée depuis plusieurs années, du taux d'équipement en composteur individuel du territoire, des retours d'expériences d'autres collectivités, du coût de revient du dispositif, il a été décidé que la promotion du compostage individuel serait la seule solution de tri à la source proposée aux foyers en habitat individuel.</p> <p>Dans l'objectif d'adapter la solution de tri à la source à la typologie des habitations, le service gestion et prévention des déchets a opté pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un développement de la pratique du compostage partagé seulement pour les petits collectifs - un développement de la pratique du compostage en établissement seulement pour les entreprises volontaires hors centre-ville ou hyper centre. Cette solution est proposée en complémentarité d'une collecte en porte en porte pour les professionnels - un développement de la collecte séparée des biodéchets en PAV seulement pour les gros collectifs. Ils sont présents exclusivement dans les villes de Locminé, Saint-Jean-Brévelay et Plumelec. L'hypothèse de dotation est la suivante : 1 PAV / 100 foyers bénéficiaires - un développement de la collecte séparée en PAV seulement pour les entreprises en centre-ville ou hyper centre, pour les communes de Locminé, Saint-Jean-Brévelay et Plumelec, avec la dotation suivante : 1PAV/5 professionnels volontaires 	
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre un taux d'équipement de composteurs fournis par CMC de 50% en 2024 • Atteindre un taux de pratique du compostage de 75% en 2024 (il a été estimé en 2022 que 25% des foyers composteraient sans équipement fourni par CMC) • Equiper 100% des petits collectifs (<15 logements) en pavillon de compostage et 100% des gros collectifs (>15 logements) en points d'apport volontaire biodéchets • Proposer un système de tri à la source pour les professionnels volontaires • 100% des professionnels disposant d'une colonne privative ont une solution de tri à la source (compostage ou collecte) 	
Ce qui est déjà fait ou engagé	<p>Promotion du compostage individuel et collectif Promotion du compostage en établissement pour les entreprises volontaires et collecte séparée en PAV ou porte-à-porte des entreprises Mise en place de PAV sur certaines communes du territoire Organisation des campagnes tests de broyage et récupération de broyats dans les communes de CMC Formation des restaurants scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire Optimisation du traitement des déchets verts : valorisation agricole locale des déchets verts reçus en déchetterie, méthanisation locale des bio déchets, gestion des déchets verts sur son terrain</p>	
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre avec les syndicats de bassins versants pour étudier les possibilités de partenariats sur les actions de sensibilisation aux zéro déchets verts (communes + habitants) ➤ Accompagner techniquement les services techniques des communes dans leurs pratiques zéro déchets verts : réunions d'échanges, formations, réalisation de diagnostic des pratiques ➤ Créer des synergies professionnelles sur les déchets végétaux (en initiation) ➤ Poursuivre la formation des restaurants scolaires à la lutte contre le gaspillage alimentaire ➤ Accompagner les professionnels et les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire ➤ Intégration de prescriptions concernant la production de déchets verts dans les plans d'aménagement (aire de compostage partagée ou individuelle) <p>2. Valorisation des déchets verts</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer une solution de tri à la source : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement du compostage individuel pour les usagers en habitat individuel et le compostage partagé pour les usagers en petit habitat collectif (<15 logements) - Créer un réseau des citoyens composteurs et proposer au moins deux réunions ou formations par an - Réaliser une enquête à n+1 sur le fonctionnement des aires de compostage partagé installées auprès de tous les foyers bénéficiaires - Poursuivre la promotion du compostage en établissement pour les entreprises volontaires - Poursuivre la collecte séparée en point d'apport volontaire pour les usagers en gros habitat collectif (>15 logements) sur les communes Locminé, Saint Jean Brevelay, Plumelec - Poursuivre une collecte séparée en point d'apport volontaire pour les professionnels en centre-ville et hyper-centre volontaires et proposer en porte à porte pour les professionnels hors centre-ville et hyper-centre volontaires ➤ Développer la pratique zéro déchets verts : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'organisation des campagnes tests de broyage et récupération de broyats dans les communes de CMC pour apporter aux usagers une solution de broyage de leurs déchets verts difficilement valorisables sur place sans broyeur - Favoriser la pratique du broyage de proximité pour les habitants via un système d'incitation financière - Réalisation d'une nouvelle enquête pour évaluer l'évolution des pratiques et les besoins en nouvelles formations des services techniques communaux et intercommunaux 	
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	<p>Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Projet de territoire, Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés</p>

AXE 3 : VALORISER NOS RESSOURCES LOCALEMENT

OBJECTIF 3.1 : DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DECHETS SUR LE TERRITOIRE

	Lien avec d'autres actions du PCAET	Action 3.2.2 : Accompagner les entreprises et manifestations dans la prévention de leurs déchets Action 5.2.1 : Sensibiliser les habitants aux transitions énergétiques et écologiques Action 5.2.2 : Sensibiliser et accompagner les entreprises aux transitions énergétiques et écologiques Action 5.3.2 : Former les élus et agents aux enjeux climat-air-énergie	
PILOTAGE DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : Déchets (économie circulaire) – 1 ETP <u>Supports</u> : / <u>Associés/informés</u> : Services Techniques	Entreprises, associations, communes, gestionnaires de restauration scolaire, SITTO MMI, agriculteurs, professionnels du paysage	Tout public
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	66 000 € (compostage individuel) – 11 000 € /an 6 540 € (compostage partagé) – 1 540 en 2025 puis 1 000 € /an 1 440 € (compostage en établissement) – 240 € /an 600 € (PAV collectif) – 100 € /an 3 300 € (PAV entreprises) - 2025 81 792 € (campagne-test et de broyage de proximité) – 13 632 € /an 6 000 € (formation communes) – 1 000 € /an 6 500 € (accompagnement des professionnels au gaspillage alimentaire) – 1 500 € en 2025, puis 1000 € /an Soit 172 172 €		
Financement	Fonds européens, Etat, Région, département, ADEME		
Echéance calendrier	et	2025-30	
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)	
Quantité de biodéchets collectés (tonne) (/an)		150	
Nombre de réunions espaces verts organisées (/an)		2	
Nombre d'opérations broyage (/an)		24	
Nombre d'usagers bénéficiaires (/an)		2 500	
Nombre d'usagers sensibilisés (/an)		1 000	
Nombre de PAV installé (/an)		10	
Nombre de restaurants scolaires accompagnés (/an)		2	
Nombre de synergies interprofessionnelles créées (/an)		10	
Nombre de professionnels accompagnés (/an)		50	
Nombre d'élèves sensibilisés (/an)		20	
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Préconisation et mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) :		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	
(E) Inclure les acteurs du territoire dans la réflexion sur la valorisation locale du broyat (paysagistes, scieries, agriculteurs...)			